

Informations de la Mairie - Informations pratiques

Gardons notre place propre

Régulièrement, la place du village et ses alentours (*salle polyvalente, aire de jeux, chemin rose*), très fréquentés par les enfants notamment, sont souillés par des excréments d'origine animale. Ce n'est agréable pour personne et suite à de nombreuses plaintes et remarques, nous demandons à tous les propriétaires de chiens de bien vouloir ramasser les crottes de leurs animaux de compagnie. Un petit effort individuel pour le bonheur de tous...

Jeunes lycéens étrangers cherchent famille d'accueil

D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI (*Centre Echanges Internationaux*). Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Si vous souhaitez participer à ce projet et accueillir chez vous un de ces étudiants, appelez le bureau coordonnateur CEI au 02 99 20 06 14.

Du côté du Foyer Rural

Organisée par le Foyer Rural et pour la douzième année, la traditionnelle soirée de la SAINT-PATRICK aura lieu le **Samedi 16 mars 2013, à 20 h 30** dans la salle polyvalente de VILLECERF. Elle sera animée par le groupe STEAM UP. Ce groupe Seine et Marnais est composé de six musiciens ayant tous de fortes affinités avec l'Irlande. Son répertoire est composé de morceaux instrumentaux pour la danse traditionnelle (reels, polkas, etc...) mais aussi de ballades pour concert. Cette musique festive et chaleureuse vous permettra de danser mais également de découvrir la douzaine d'instruments traditionnels utilisés par ces musiciens talentueux. Retenez cette date sur votre agenda et venez passer une soirée entre amis dans une "ambiance pub". Renseignements et réservation téléphonique souhaitable au 01 64 24 92 79. **Prix des entrées : ADULTES 10 € ; moins de 18 ans 5 € ; moins de 12 ans gratuit ; une consommation sera offerte.** Vente de crêpes, de galettes et de boissons.

Passage de la balayeuse

Pour le premier trimestre 2013, la balayeuse passera dans notre commune le jeudi 14 février, le vendredi 22 février, le mercredi 6 mars et le vendredi 22 mars.

Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé les mercredis 20 et 27 février et le samedi 23 février (*réunion de conseil municipal*).

Permanences en mairie

Madame le Maire ou ses adjoints vous reçoivent le samedi de 10h30 à 12h.

9 février : Jacques ILLIEN

16 février : Marie Claude BONNET

23 février : pas de permanence

2 mars : Béatrice de ROYS ROBINSON

Comment contacter la mairie ?

Par téléphone : 01 64 24 93 08

Par fax : 01 64 24 90 73

Par Internet à l'adresse suivante
mairie@villecerf.fr

La bibliothèque municipale vous accueille tous les samedis de 10h à 12h **sauf pendant les vacances scolaires.** Inscription et prêts de livres ou de CD gratuits.

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

le mardi de 14h à 18h30

le mercredi de 14h à 17h30

le vendredi de 14h à 17h30

le samedi de 9h à 12h00

VILLECERF EXPRESS

villecerfexpress@orange.fr
01 64 24 93 08

BULLETIN MUNICIPAL N° 64

Février 2013

Le saviez-vous ? La pré-plainte en ligne vous permet, lorsque vous êtes victime d'une infraction contre les biens dont l'auteur est inconnu, de remplir un formulaire de pré-plainte sur Internet et d'obtenir un rendez vous auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie de votre choix pour signer votre plainte. Cette possibilité vous est également offerte si vous agissez en temps que représentant légal soit d'une personne morale (*gérant de société, syndic*), soit d'une personne physique (*mineure ou sous tutelle*). Vous pouvez signaler les faits depuis votre lieu de vacances et vous présenter, à votre retour, à l'endroit où vous avez choisi d'enregistrer votre plainte. Vous disposez d'un délai de 30 jours à partir de l'accusé de réception de votre pré-plainte pour la signer. Pensez-y !

Edito

Suite à la parution du décret concernant les nouveaux rythmes scolaires, Madame BONNET et Monsieur DEYSSON ont réuni, le 30 janvier, l'ensemble des maîtres de l'école communale, les représentants des parents d'élèves et la responsable de l'accueil périscolaire pour évoquer avec eux les objectifs de cette réforme, ses conditions de faisabilité et la date de sa mise en œuvre.

Dans le but d'améliorer les résultats des petits Français, le Gouvernement a décidé de réduire la durée de la journée de classe en s'appuyant sur les travaux des chrono-biologistes comme le Professeur MONTAGNER. Cela en demandant aux communes de prendre en charge, à leurs frais, un temps de 45' par jour, dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial (P.ED.T). Le mercredi (*voire le samedi*) sera travaillé. Les écoliers travailleront désormais 180 jours par an au lieu de 144 actuellement.

Lors de cette première réunion, en mairie, si chacun est bien convenu de l'intérêt de revoir à la baisse la durée de la journée de nos enfants, les conditions de mise en œuvre de cette réforme, dès septembre 2013, n'ont semblé réunies pour personne.

En effet, cette réforme pose des questions lourdes à notre commune rurale Outre un impact important sur notre budget de fonctionnement (250 à 300 € par enfant selon l'association des maires ruraux) et cela **sans aucune aide pérenne de l'Etat**, nous devons trouver un nombre important de personnels diplômés acceptant de travailler sur des temps très réduits. Comment réussir un tel tour de force dès septembre 2013 ?

Chacun des intervenants a jugé que l'affaire était trop sérieuse et trop importante pour être traitée à la "va vite" et qu'il convenait de se donner du temps pour construire un véritable Projet Educatif Territorial, au sein duquel nos enfants pourront s'épanouir.

Démarrer en septembre 2014 est bien plus sage ! C'est le sens de la proposition qui sera faite aux élus lors du prochain Conseil municipal en février. A suivre !

François DEYSSON

SUR VOTRE AGENDA

• Du 8 au 10 février, Festival d'hiver - Théâtre divers, au Palais des Rencontres, Champagne sur Seine

• 15 février, à 20h30, théâtre "Ginette Présidente", avec le Groupe Artistique de Moret, à la salle de fêtes de Varennes

• 23 février, à 9h30, en mairie, séance du conseil municipal

• 24 février, à 17h, concert de l'orchestre symphonique de Melun, à l'amphithéâtre de la Reine Blanche à Melun

• Jusqu'au 10 mars, exposition "Melun fait son cinéma" à l'Espace Saint Jean

Directrice de publication :

Marie Claude Bonnet

Rédaction :

Jacques Illien, Agnès Barbaud, Béatrice de Roys Robinson et François Deysson

Compte rendu du Conseil municipal du 28 janvier 2013

- Le Conseil municipal a voté le principe d'engager 25 % du montant des dépenses d'investissement de l'année 2012 avant le vote du budget, soit 50 937,36 €.
- Les élus ont décidé, à l'unanimité, de présenter, dans l'ordre de priorité, deux dossiers à Madame la Préfète de SEINE et MARNE au titre de la DETR 2013 :

* la première opération concernera la réfection du toit de l'école maternelle communale en vue de sa mise hors d'eau et de son isolation thermique. Le Conseil municipal a retenu le devis de la société SABATE pour un montant 19 654,59 € H.T. soit 23 506,89 € T.T.C. Le montant de la subvention sollicitée, au titre de la DETR, est de 40% du plafond (30% + 10% au titre des normes Haute Qualité Environnementale) soit 7 861,84 € H.T. La Commune sollicitera également le Conseil général, sur le même dossier, au titre des fonds E.CO.LE, pour abonder ce budget à hauteur de 40%. Le solde de l'opération, soit 14 104,13 € T.T.C., sera financé par la commune sur ses fonds propres.

* la seconde opération rentrera dans le cadre des opérations de 4^{ème} catégorie dévolues par les services de l'Etat aux travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (*place du village*). Une demande de subvention relative à l'aménagement de cet espace public avait déjà été déposée en 2012. Notre dossier avait été déclaré complet par la Sous Préfecture qui n'avait pas pu le retenir faute de budget suffisant à octroyer. Le montant des travaux d'aménagement de la place s'élève à 46 335,97 € T.T.C. Ils peuvent être subventionnés à hauteur de 30% d'un montant de 38 742,45 € H.T. soit 11 622,74 € H.T. Le solde de 32 435,18 € T.T.C. sera pris en charge par la commune.

- Le Conseil municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes MORET SEINE et LOING notamment sur l'organisation, par le service "Jeunesse", d'activités à caractère sportif et culturel destinées aux enfants de 11 à 18 ans.

• La société EQUIMETH a demandé à être autorisée à exploiter, sur le territoire de la commune d'ECUELLES, une installation de méthanisation de déchets organiques et une installation de combustion de bio-méthane. L'épandage agricole des digestats solides et liquides issus de ce procédé sera réalisé sur 33 communes de SEINE et MARNE et de l'YONNE. L'enquête publique se terminera le 2 février 2013. Le Conseil municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable à l'installation de la société EQUIMETH sur le territoire de la commune d'ECUELLES.

- L'effectif de l'école à la rentrée 2012 était de 73 enfants. Au 28 janvier 2013, il y avait 79 enfants scolarisés dans nos écoles. Il y a déjà 18 nouvelles inscriptions mais il faut soustraire les 7 élèves de CM2 qui partiront au collège l'an prochain. A ce jour, le nombre d'enfants déjà inscrits pour la rentrée prochaine est donc de 90 enfants.

• La chaussée est très déformée dans le virage situé sur la RD22 devant le château de Saint Ange. Une très grande quantité d'eau est retenue en cas d'orage en été et les risques d'accident dus au verglas sont réels en hiver. La D.D.T. a entamé les travaux d'enfouissement d'une buse sous la chaussée pour éviter que la flaque d'eau ne puisse se reformer après la pluie. L'intégralité du coût de ces travaux sera prise en charge par la D.D.T.

- La convention ATESAT, passée avec la D.D.T. le 29 janvier 2010, est renouvelée une dernière fois par tacite reconduction pour l'année 2013. Cette convention permet notamment d'obtenir une assistance à la gestion, à l'entretien et à la réparation de la voirie.

• M. TEIGNY a demandé à la mairie l'autorisation de bitumer ses deux entrées de garage et de remplacer la banquette herbeuse par un revêtement qui ne serait pas à tondre, afin de ne plus marcher dans la boue en cas de pluie. Une réponse favorable sera adressée à M. TEIGNY par courrier.

Retour sur la cérémonie des vœux du 27 janvier 2013

Cette année, Madame le Maire et son Conseil municipal ont accueilli leurs invités au son des guitares. Un jeune villecerfois, Flavien ERIPRET accompagné de Florent LEIBENGUT, se destinent tous deux à devenir musiciens professionnels et apprennent le jazz manouche dans une école de musique à PARIS. Le Conseil municipal avait souhaité faire découvrir ces deux jeunes talents aux invités.

Après cet intermède musical très apprécié de tous, Madame le Maire et ses adjoints ont dressé le bilan des actions et des travaux réalisés dans la commune en 2012. Ils ont ensuite expliqué le choix des travaux retenus pour l'année 2013 : achèvement de la rénovation de la salle polyvalente, construction du nouvel atelier municipal dans la cour de la mairie, aménagement de la place du village, remise en état des voiries communales (*chemin du Roulis et C6 en direction de MONTARLOT*).

Patrick SEPTIERS, Président de la CCMSL, a pris la parole pour lister les actions que la communauté de communes va engager en 2013. Enfin, Pascal MAROTTE, Conseiller régional, a présenté les formes d'aides qu'il pouvait apporter aux communes rurales. Un verre de l'amitié a clôturé cette cérémonie conviviale, attendue par les villecerfois.

Les rythmes scolaires : un futur problème... de recrutement !

Suite à la parution du décret concernant les nouveaux rythmes scolaires, les différents intervenants présents à la réunion de concertation initiée par les élus, ont jugé qu'il était sage de proposer au Conseil municipal de prendre du temps pour appliquer cette réforme dans les meilleures conditions en 2014.

Pour rappel, si le Projet Educatif Territorial porté par les mairies n'intéressera qu'une tranche horaire de 45 minutes à 1 heure, il devra compter un personnel encadrant très important à la charge du budget communal : 1 encadrant pour 18 élèves en élémentaire et 1 encadrant pour 14 élèves en maternelle.

De plus, un encadrant sur 2 devra être titulaire du BAFA ou du CAP petite enfance. Notre commune, comme toutes les communes rurales, va être confrontée à un véritable problème de recrutement doublé d'un véritable "casse-tête" budgétaire ! A suivre ...

Inscriptions à l'école communale pour septembre 2013

Voici revenu le temps des inscriptions ... Pour les Villecerfois qui ne l'auraient pas encore fait, nous vous demandons d'inscrire, **au plus tôt**, vos enfants pour la prochaine rentrée scolaire. Cette inscription ne concerne, bien sûr, que les élèves qui n'ont jamais été scolarisés ou qui viennent de déménager.

Madame l'Inspectrice de l'éducation nationale ayant bien précisé que la récente décision du Ministère de scolariser certains enfants de 2 ans ne concernait pas l'école de notre commune, l'inscription ne concernera que les enfants ayant 3 ans révolus à la date de la rentrée scolaire ou au plus tard fin octobre 2013.

La démarche d'inscription se fait en deux étapes : une inscription administrative à la mairie avec le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant et une inscription pédagogique en prenant rendez-vous avec la directrice de l'école, Madame KHEDR.

Salon "Le pont des quatre saisons"

Le 2 février, les organisateurs du futur Salon "**Le pont des quatre saisons**" ont arrêté les grandes lignes de ce projet. L'exposition aura lieu du samedi 9 novembre au lundi 11 novembre 2013. Elle rassemblera des artistes de VILLECERF et des communes voisines ainsi que les élèves des classes de Madame FILLON et de Monsieur BARBIER. Chacun pourra utiliser les techniques et les supports de son choix, y compris en 3 D.

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant et ce, jusqu'au 15 juin 2013. Vous pouvez vous inscrire auprès du secrétariat de notre mairie, par courriel sur l'adresse SALON_lepontdesquatresaisons@orange.fr ou par téléphone au **06 84 06 55 04**. Lors de l'inscription, nous vous demandons de préciser votre **nom**, la **taille** de vos productions, le **nombre** d'œuvres, les **techniques** et leur **support** (*bois, toile, etc.*).